



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réunification des familles afghanes

Question écrite n° 40613

Texte de la question

Mme Chantal Jourdan interroge M. le ministre de l'intérieur sur la situation afghane. Depuis l'annonce il y a quelques semaines par le président des États-Unis d'Amérique de retirer l'ensemble des troupes américaines et de l'OTAN, l'avenir de l'Afghanistan est au cœur des préoccupations mondiales. Les offensives actuelles des talibans font planer la menace d'une nouvelle guerre civile qui met en danger la vie de millions de civils. À mesure que la situation s'aggrave, une grande partie de la population afghane cherche protection dans les pays voisins. Dans ce contexte, la France se doit, *a minima*, d'accueillir sur son sol les familles des Afghans ayant obtenu l'asile. Or avec la fermeture de l'ambassade de France à Kaboul et le départ des Français, les démarches administratives vont mettre en péril la vie de ces citoyens qui seront contraints à des déplacements, que l'on sait dangereux. Cette menace est d'autant plus vraie que les talibans, qui contrôlent une partie de l'Afghanistan, considèrent que les réfugiés sont des traîtres, mettant en danger de mort les femmes et enfants qui attendent les décisions de réunification familiale. Aussi, elle souhaiterait savoir si les procédures de réunification familiale déjà entamées des réfugiés afghans peuvent être accélérées et savoir comment l'État français va pouvoir accompagner les citoyens afghans qui envisageaient de faire des démarches de réunification familiale.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Jourdan](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40613

Rubrique : Réfugiés et apatrides

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6138

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)